



DES ACTIONS POUR CONSERVER LE PATRIMOINE NATUREL MARIN :

- **Réglementations** pour organiser les usages
- **Aménagements** pour réduire les impacts des activités
- **Etudes et suivis** pour améliorer les connaissances et surveiller l'état et l'évolution des habitats et espèces
- **Communication et sensibilisation** pour faire connaître les enjeux et valoriser les bons gestes



PARTICIPEZ EN ADOPTANT DE BONNES PRATIQUES

- **Ancrer sans frapper** : en privilégiant les fonds sableux, en manœuvrant à très faible puissance et en remontant l'ancre à l'aplomb sans racler le fond
- **Apprécier sans abimer** : en évitant de dégrader la faune et la flore marine par nos gestes sur le littoral ou sous l'eau et en respectant les réglementations de pêche
- **Observer sans déranger** : en cas de rencontres de cétacés ou de tortues, restons à plus de 100m en position ¾ arrière
- **Profiter sans polluer** : en jetant nos déchets à terre, dans les conteneurs dédiés et en utilisant les systèmes de récupération d'eaux usées, les aires de carénages et les sanitaires des ports
- **Veiller au bon état du milieu marin** : en signalant les atteintes importantes au gestionnaire du site Natura 2000 Cap Ferrat



UNE GESTION LOCALE CONCERTÉE

Afin de garantir la cohérence des actions menées avec les enjeux et les usages locaux, le site Natura 2000 « Cap Ferrat » est animé par la Métropole Nice Côte d'Azur et sa gestion est suivie par un comité de pilotage rassemblant des représentants de l'Etat, des collectivités locales, des professionnels et des associations concernés.

DES MESURES CONCRÈTES DÉJÀ RÉALISÉES :

- **Limitation** des mouillages sur l'herbier de Posidonie (interdit aux bateaux $\geq 20m$)
- **Obligation** pour les navires $\geq 80m$ de faire appel au pilotage pour leur mouillage et choix de zones peu sensibles.
- **Aménagement** de mouillages écologiques sur les sites de plongée fréquentés
- **Sensibilisation** des usagers notamment via le soutien à la campagne « Ecogestes Méditerranée », la diffusion d'une affiche « bonnes pratiques en mer » et la mise en place de panneaux d'information sur le littoral.

Pour en savoir plus : 04 89 98 15 00
natura2000.metropole@nicedazur.org
www.nicedazur.org

CONCEPTION : MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR © S. AGNELLI, ANDRÉ DE CÉCANGIOLIE, F. HODIN / AGENCE DES AMP, C. MENEZ, P. POUTALLIER - SD - 04-2016

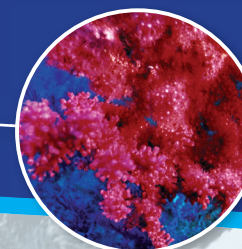


SITE NATUREL 2000 « Cap Ferrat »

Saint-Jean-Cap-Ferrat | Beaulieu-sur-Mer
Villefranche-sur-Mer | Eze | Cap d'Ail

Une aire marine protégée et partagée





LA DEMARCHE NATURA 2000

est une politique communautaire de préservation d'espèces et d'habitats naturels rares, vulnérables ou en danger à l'échelle de l'Union Européenne. Et c'est un réseau de plus de 27 000 sites naturels terrestres et marins remarquables dans lesquels des objectifs de conservation sont poursuivis en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles locales.



LE SITE MARIN « CAP FERRAT »

Il s'étend sur près de 9 000 ha entre la pointe de la Gavinette et la digue Marquet, depuis le littoral jusqu'à plus de 3 milles nautiques. La bande côtière concentre des petits fonds rocheux, des bancs de sables ou de galets, des herbiers à Posidonie et des tombants à coralligène. Cette mosaïque d'habitats est propice à la biodiversité : de nombreuses espèces y trouvent une place. Vers le large, Grand dauphin et autres cétacés peuvent être observés, tandis qu'en profondeur les fonds marins encore peu explorés plongent à plus de 1 250 m. Au cœur de la Côte d'Azur, le site est le lieu de nombreuses activités nécessaires au dynamisme local : plaisance, yachting, pêche professionnelle, pêches de loisir, plongée sous-marine, loisirs nautiques...



Pour vous repérer sur les fonds marins, utilisez l'application gratuite Donia

